



Ambassade  
de la République fédérale d'Allemagne  
Paris

## Section juridique et consulaire

ADRESSE :  
28 rue Marbeau  
75116 Paris  
ADRESSE POSTALE :  
BP 30 221  
75364 PARIS CEDEX 08  
TEL. : 01 53 83 45 00  
FAX : 01 53 83 46 50

INTERNET : [www.paris.diplo.de](http://www.paris.diplo.de)  
COURRIEL : [info@paris.diplo.de](mailto:info@paris.diplo.de)

### *Note d'information des missions diplomatiques et consulaires allemandes en France*

situation en avril 2011

#### **Annulation de l'immatriculation allemande de votre véhicule automobile suite à votre déménagement en France**

Pour le changement d'immatriculation en France d'un véhicule immatriculé en série normal allemande, vous devez procéder au retrait définitif de la circulation du véhicule. Cette procédure peut être effectuée auprès de l'Ambassade (28 rue Marbeau, 75116 Paris, entrée B) **sur rendez-vous** (tél. : 01 53 83 46 82) sur présentation des pièces suivantes:

- **Zulassungsbescheinigung Teil II / Fahrzeugbrief**, qui vous sera restitué après invalidation,
- **Zulassungsbescheinigung Teil I / Fahrzeugschein**, qui vous sera également restitué après invalidation,
- **plaque(s) d'immatriculation**, qui sera (seront) retirée(s) après invalidation
- et «**certificat d'acquisition d'un véhicule terrestre à moteur en provenance de l'union européenne par une personne non identifiée à la TVA**» (quitus fiscal), disponible dans votre centre des impôts.

Une somme de 50 euro vous sera demandée pour la radiation. Vous recevrez une attestation pour la résiliation de votre contrat d'assurance allemand.

L'Ambassade d'Allemagne, par l'intermédiaire de l'Office fédéral pour la circulation des véhicules à moteur (Kraftfahrt-Bundesamt), informera l'autorité d'immatriculation dont vous dépendiez en Allemagne.

En cas de changement de propriétaire (**acquisition d'un véhicule en Allemagne**) le véhicule doit être immatriculé en Allemagne à votre nom en **plaques d'exportation**.

Toutes les informations concernant l'immatriculation du véhicule en France sont disponibles auprès de votre préfecture, au service des cartes grises.

**Clause de non-responsabilité :**

**Toutes les données contenues dans cette note s'appuient sur les informations et expériences dont dispose l'Ambassade au moment de la rédaction. L'Ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.**